



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

19

La vallée de la Sée



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	8
■ Structure paysagère n° 1 : la basse vallée de la Sée à la plaine large et ouverte et aux versants dissymétriques	8
■ Structure paysagère n° 2 : la haute vallée de la Sée et ses affluents avec ses gorges et ses collines	12
■ Matériaux et architecture	15
Qualification de l'unité paysagère	18
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	18
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	19
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	21
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	25
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	25
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	33
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	33
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	34
■ Atouts et opportunités	34
■ Faiblesses et menaces	34
Communes concernées en tout ou partie	35



Les escarpements nord visibles depuis la RD 55 à Perriers-en-Beauficel.

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

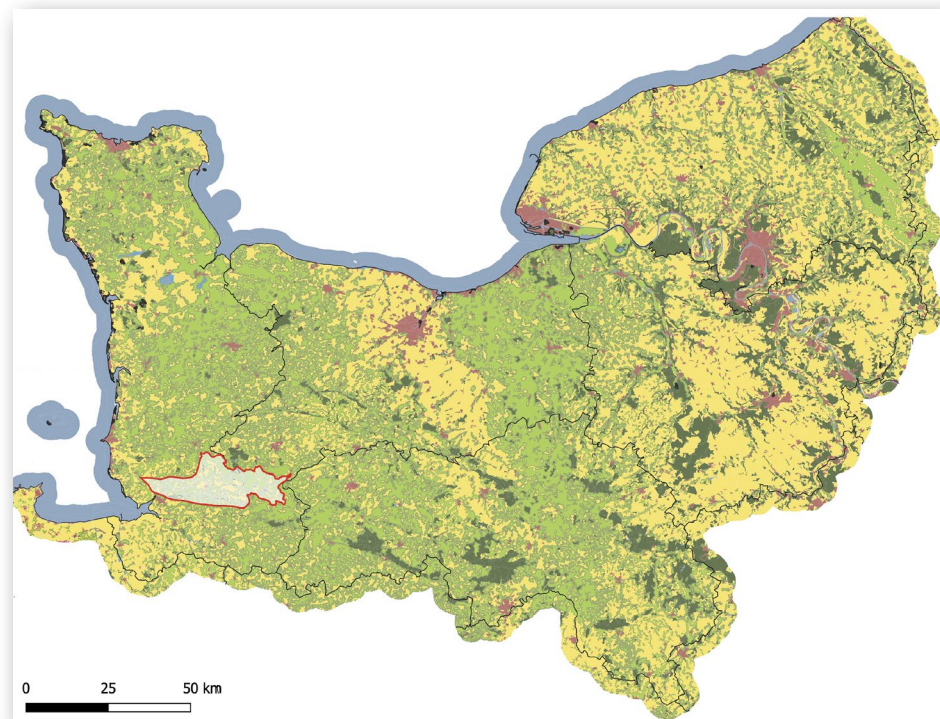
Photo de couverture :
Lit majeur de la Sée avec ses coteaux boisés à Brécey.

Introduction

Contexte

Situé dans la partie sud du département, le cours de la Sée constitue le fil conducteur de l'unité paysagère de « La vallée de la Sée ». Ce fleuve côtier prend sa source dans le pays de Sourdeval puis coule d'est en ouest jusqu'à la baie du Mont Saint-Michel. Une partie de la vallée est intégrée au périmètre de la zone tampon UNESCO du Mont Saint-Michel et sa baie, car elle dégagne des points de vue sur l'îlot rocheux et son abbaye. Il existe donc un grand lien paysager et stratégique entre la baie et la vallée de la Sée.

L'unité paysagère est traversée par de nombreux sentiers de randonnée. L'un d'eux correspond à un tronçon du chemin de pèlerinage qui relie Notre-Dame de Paris au Mont Saint-Michel (GR 22) et passe par le montjoie historique Saint-Michel de Montjoie, lieu emblématique où les pèlerins découvraient pour la première fois, au loin, le Mont Saint-Michel. Cet itinéraire emprunte, en effet, les rebords du plateau du massif d'Avranches, surplombant la vallée de la Sée au sud. Il traverse ensuite la plaine alluviale pour rejoindre les sommets granitiques au nord du fleuve côtier, jusqu'aux « Balcons de la Sée » (GRP). Les différents sentiers de grande randonnée (GR) passent notamment par les pôles urbains majeurs de l'unité : les petites villes de Brécey dans la basse vallée et Sourdeval dans la haute vallée.

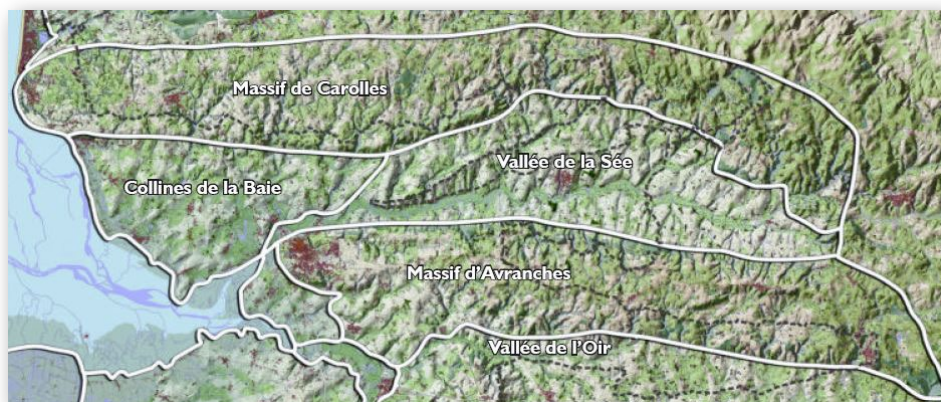


Localisation de l'unité paysagère de la vallée de la Sée au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

L'actualisation de l'atlas propose de reprendre l'essentiel du découpage de l'unité paysagère « Le Val de Sée dans son écrin » (6) réalisé en 2001, tout en reliant les deux périmètres qui étaient alors délimités de façon disjointe. Ainsi, il est proposé d'y intégrer l'ensemble du bassin-versant de la vallée de la Sée, y compris les reliefs et cours d'eau venant du nord présents dans les anciennes unités « Le Haut Bocage » (8) et « La Manche centrale » (9) de 2001. En revanche, à l'ouest, les paysages qui offrent des vues vers le Mont Saint-Michel et sa baie, à hauteur d'Avranches et de l'estuaire de la Sée, ont été exclus de cette unité pour être rattachés à l'unité « La baie du Mont Saint-Michel » (UP n° 1).

Les limites de cette unité nouvellement définie s'approchent de celles établies par le plan paysage dédié au bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie » : l'unité de « La vallée de la Sée » éditée par le plan paysage correspond à peu près à la structure paysagère de la basse vallée de la Sée, cadrée au nord par le « massif de Carolles » et au sud par le « massif d'Avranches ».

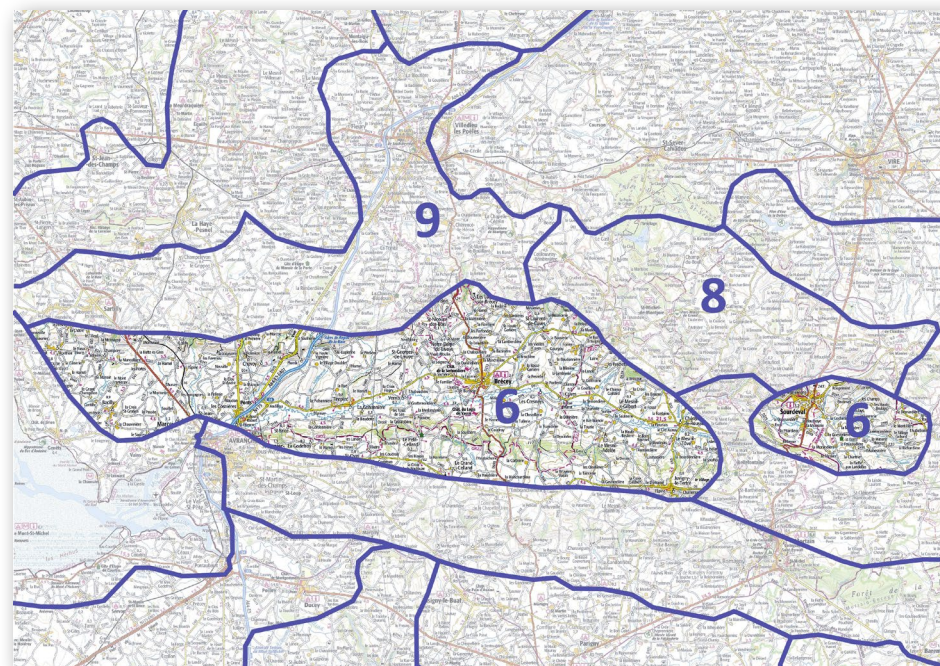


Carte des unités paysagères définies par le plan paysage dédié au bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie », commandité par l'Interscot de la Baie du Mont Saint-Michel, réalisé par l'agence Folléa Gautier (2019).

Dans l'aval de la vallée, d'Avranches jusqu'au bourg de Chérencé-le-Roussel, l'unité paysagère est limitée par deux massifs granitiques nord et sud, dont les versants dessinent des remparts visuels affirmés. Le massif de Carolles au nord appartient à l'unité paysagère des « Bocages du centre Manche » (UP n° 16) et l'escarpement méridional au sud appartient au « Bocage ouvert du sud Manche » (UP n° 20). La vallée forme comme un grand couloir paysager où serpente la Sée d'est en ouest.

Dans l'amont de la vallée, l'unité englobe l'ensemble du bassin-versant de la Sée, jusqu'aux lignes de crête des reliefs granitiques et bocagers dominant le cours.

Ancien découpage de 2001



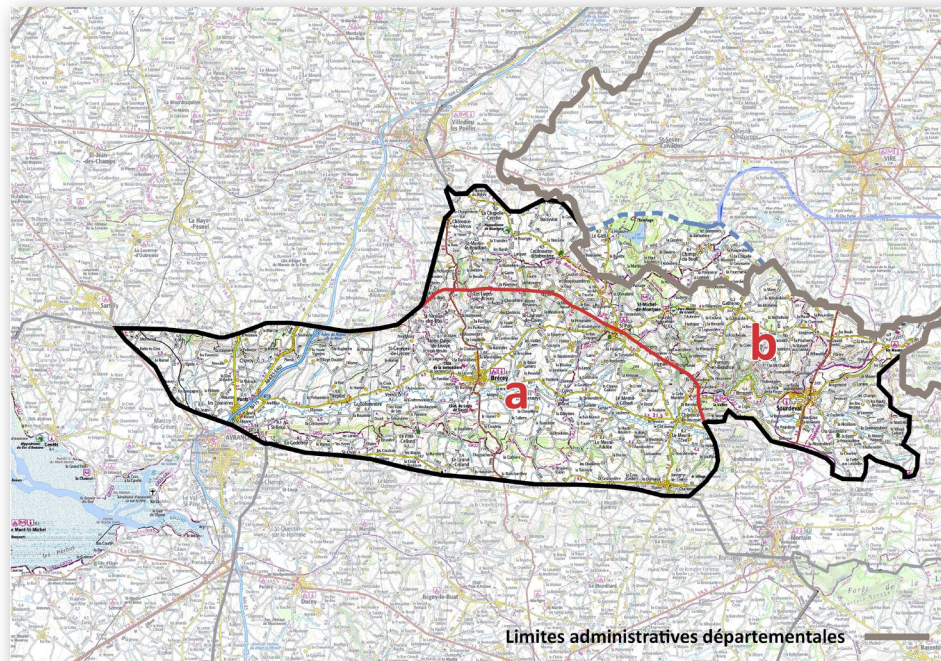
Les limites administratives de la Manche ne constituent pas nécessairement une transition paysagère. L'unité paysagère se poursuit ainsi au nord-est dans le Calvados.

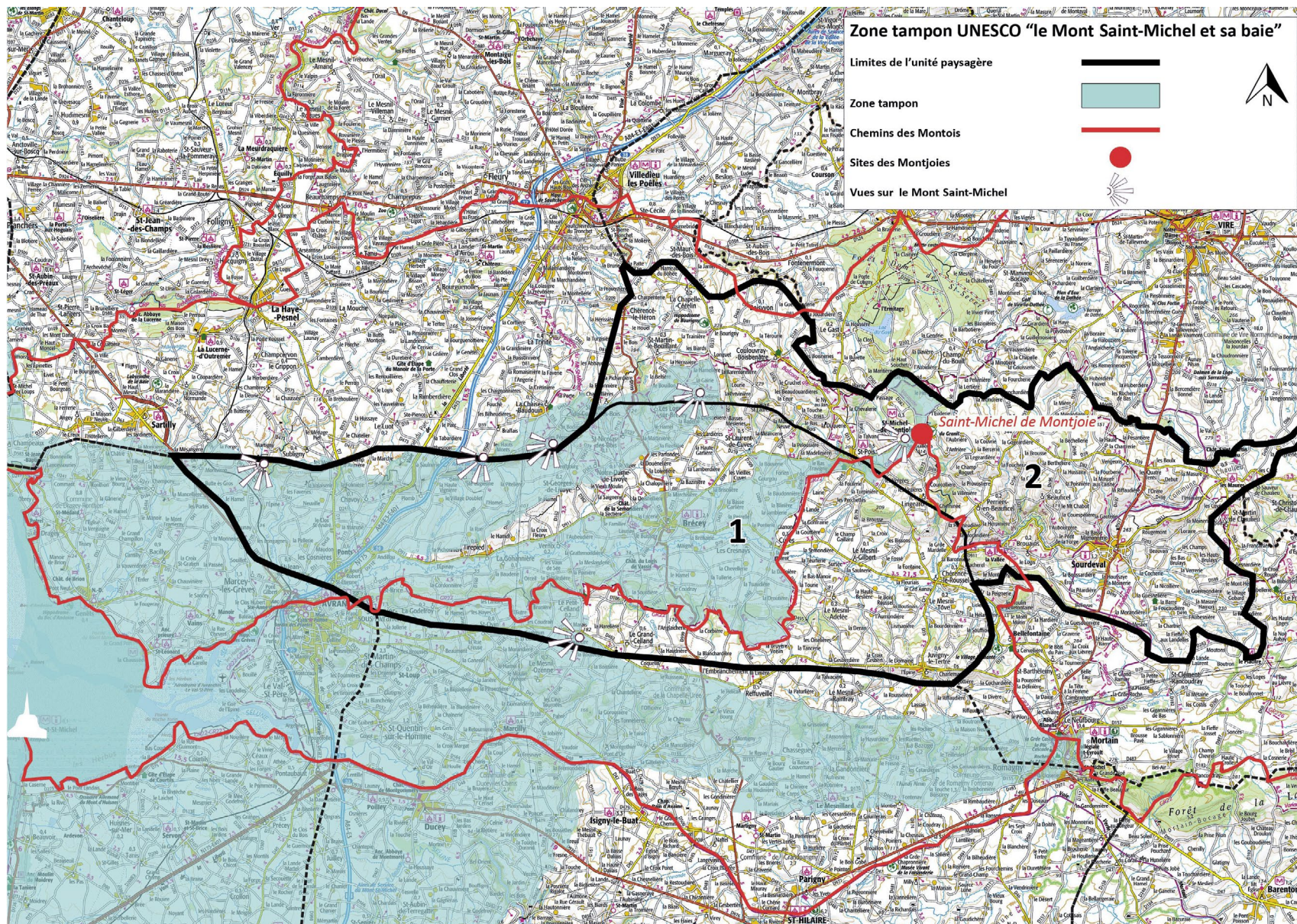
Compte tenu de la complexité et de la diversité des paysages offerts au sein de l'ensemble de la vallée de la Sée, les participants aux ateliers de concertation publique ont contesté la première appellation de l'unité « Le val de Sée dans son écrin ». Elle ne reflétait pas la largeur de la plaine alluviale et l'impression de paysages marqués par d'importants reliefs dans le haut val de Sée. Il a été convenu alors de simplifier l'intitulé par « La vallée de la Sée ».

L'unité de « La vallée de la Sée » est organisée selon deux structures paysagères :

- la basse vallée de la Sée à la plaine large et ouverte et aux versants dissymétriques (a) ;
- la haute vallée de la Sée et ses affluents avec ses gorges et ses collines (b).

Nouveau découpage

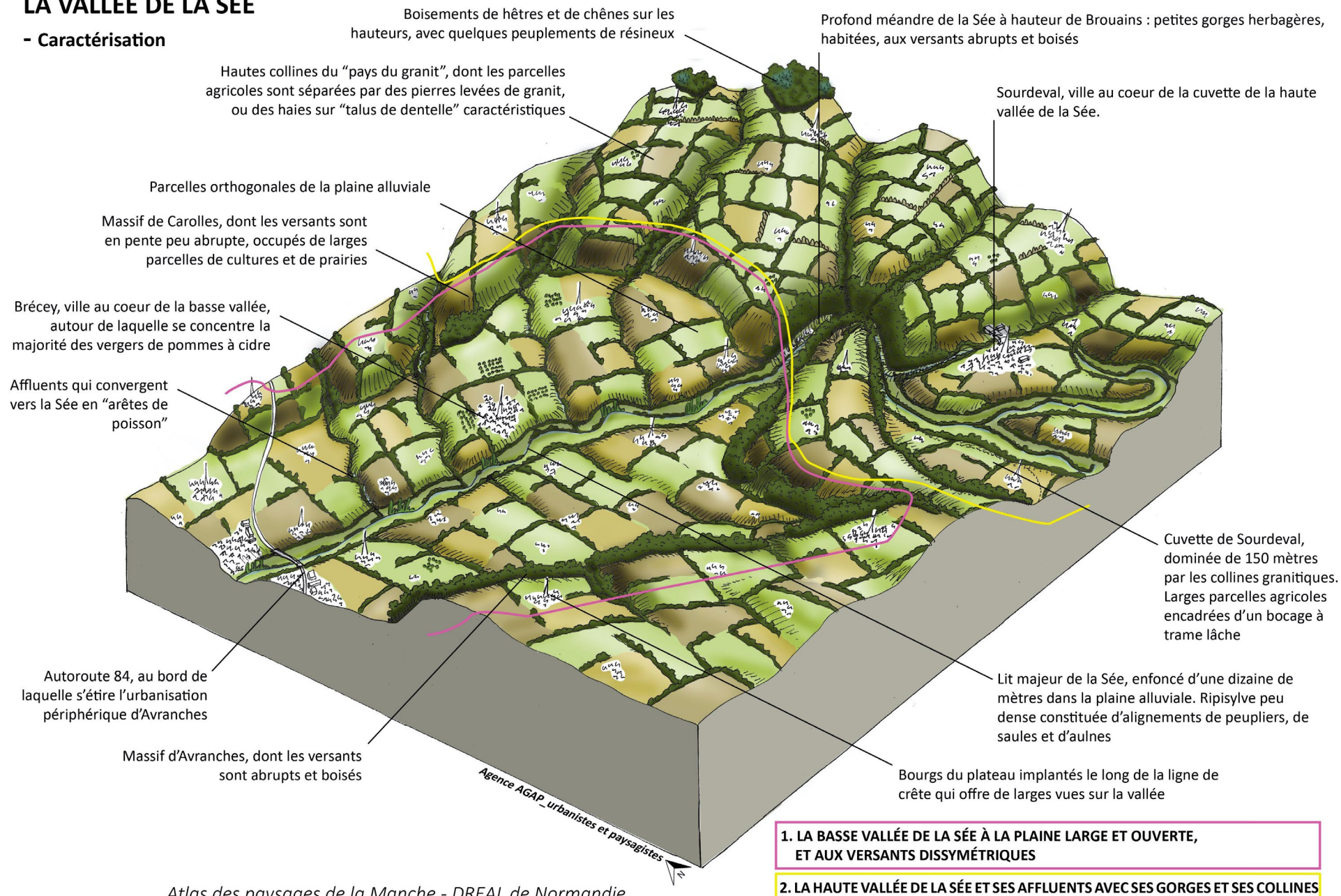




Sources : site internet « lescheminsdumontsaintmichel.com », plan paysage « Le Mont Saint-Michel et sa baie » (2019).
 L'unité paysagère intègre les lieux offrant des visibilités directes sur le Mont Saint-Michel, tels que les Montjoies et les chemins des Montois. Ces sites, itinéraires et les perspectives qui en découlent, sont mis en valeur par la zone tampon du bien UNESCO, qui apporte un degré supplémentaire de protection des paysages environnant le Mont Saint-Michel.

LA VALLÉE DE LA SÉE

- Caractérisation

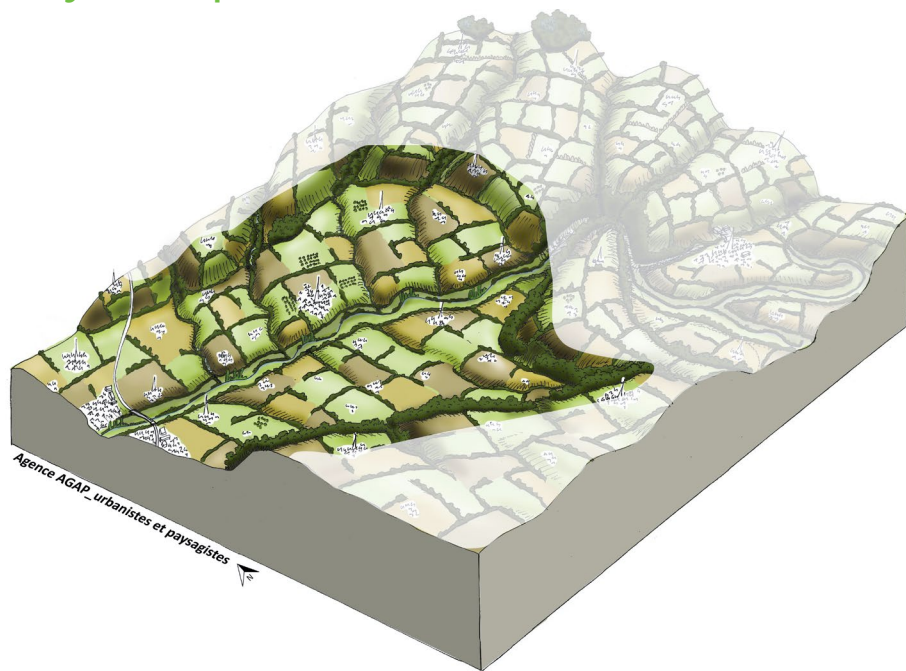


Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : la basse vallée de la Sée à la plaine large et ouverte et aux versants dissymétriques



D'une largeur d'environ cinq à sept kilomètres, la plaine verdoyante de la basse vallée de la Sée s'étend sur environ 25 kilomètres de la périphérie d'Avranches jusqu'au bourg de Chérencé-le-Roussel (commune déléguée de Juvigny-Les-Vallées). Elle est encadrée par deux escarpements de granit qui la dominent à une altitude allant de 80 à 150 mètres, et dont les versants nord et sud sont dissymétriques. Quelques villages importants organisent

la vallée (Sourdeval, Brécey), bien que la trame bâtie soit essentiellement composée de fermes et hameaux dispersés dans le bocage.

● Le lit majeur herbager de la Sée

D'une largeur d'environ 500 mètres et enfoncé d'une dizaine de mètres dans la plaine alluviale, le lit majeur de la Sée façonne des paysages plans et herbagers bordés de petits coteaux généralement arborés. Les méandres de la Sée sont soulignés par une ripisylve peu épaisse et discontinue : certaines portions du fleuve côtier sont uniquement soulignées par les herbacées et quelques saules isolés, d'autres sont bordées d'alignements de peupliers, ou encore de peuplements denses de saules, d'aulnes et de chênes.



Lit majeur plan et herbager avec coteaux boisés, RD 104, Brécey.



Prairies pâturées en bord de Sée, ripisylve diversifiée, ici de hauts peupliers, route de la Grattefondière, Brécey.



Plaine aux larges parcelles cultivées orthogonales, visibilité sur quelques fermes et hangars au loin, RD 233, Brécey.

● La plaine alluviale bocagère de la Sée

Depuis les hauteurs des plateaux granitiques nord et sud, de nombreux affluents convergent vers la Sée et entaillent la plaine alluviale en « arêtes de poisson ». La succession des vallons façonne des bandes de terres orthogonales au fleuve côtier, sur lesquelles s'est organisé un parcellaire agricole très large et géométrique valorisé par un réseau bocager sur talus peu dense. Les petits châtaigniers et les noisetiers occupent la strate basse des haies lorsqu'elle est présente, dominés par quelques hauts chênes, merisiers et châtaigniers (sous forme de hauts jets) éparses. La plaine alluviale est en grande partie labourée, bien que certaines parcelles soient pâturées et fauchées. De nombreux bourgs sont installés en amont des coteaux qui bordent le lit majeur de la Sée, à l'abri des potentielles crues. L'autoroute 84 qui relie Rennes à Caen, traverse la plaine à hauteur de la ville d'Avranches. Elle est bordée par des zones d'activités et des quartiers résidentiels périurbains qui banalisent les paysages traditionnels de la vallée, du fait des matériaux et des volumes employés, standardisés à l'échelle de la France entière.



Vue sur la vallée depuis le pied des versants sud, haies moyennes à basses ponctuées de hauts chênes et de châtaigniers (ici en fleurs), RD 79, Les Cresnays.

● Le versant sud abrupt du massif d'Avranches

L'escarpement sud du massif d'Avranches suit un tracé rectiligne d'est en ouest. Inscrits dans les pentes abruptes caractéristiques de ce versant, les boisements de châtaigniers, de hêtres et de chênes viennent renforcer la perception d'un véritable rempart visuel, tel que le bois de Reffuveille. Depuis les rebords de plateau et la ligne de crête du massif, les vues sont dégagées sur la Sée et ses vallons bocagers, ainsi que le souligne le GR 22 dénommé les « Balcons de la Sée » sur cette partie.



Vue sur le large couloir de la vallée depuis la ligne de crête, RD 5, Juvigny-les-Vallées.



Versant boisé et prairies dans les pentes plus douces, large vue sur la vallée, RD 462, Le Grand-Celland.

● Le versant nord bocager du massif de Carolles

L'escarpement nord du massif de Carolles s'étend de l'est vers l'ouest selon une ligne courbe. Ses pentes douces sont cultivées et occupées par une trame bocagère peu dense. Depuis ces hauteurs, les paysages sont dégagés sur la plaine alluviale et les lointains versants qui l'encadrent. Quelques pentes les plus abruptes des versants et vallons secondaires, ainsi que certains sommets sont occupés par les boisements, tel que le mont Buon à Saint-Pois.



Rebord de plateau au large parcellaire cultivé et pâturé, bordé de quelques haies, RD 350, Saint-Laurent-de-Cuves.



Les escarpements nord visibles depuis la plaine alluviale, RD 55, Perriers-en-Beauficel.

● La ville de Brécey, au cœur de la basse vallée

Situé à environ un kilomètre du lit de la Sée, le centre-ville de Brécey s'est implanté sur l'une des bandes de terre caractéristiques, encadrée par deux affluents perpendiculaires à la Sée ayant creusé la plaine alluviale. Ressentie géographiquement comme étant le cœur urbain de la basse vallée de la Sée, Brécey est également le lieu le plus représenté dans les cartes postales des XX^e et XXI^e siècles. Malgré les nombreux bombardements alliés en 1944, Brécey fait partie des villes ayant conservé une architecture traditionnelle : les maisons de bourg sont en granit, alignées sur la rue. Les zones d'activités et les quartiers pavillonnaires plus récents bordent les routes d'accès au centre-ville. L'hétérogénéité des styles architecturaux et des jardins, loin de l'architecture et de l'organisation urbaine du XIX^e siècle, favorise des paysages périurbains standardisés non représentatifs de ce territoire. Les quelques vergers de pommes à cidre subsistant dans le secteur sont situés autour de la ville de Brécey ou dans les communes limitrophes, telle que Saint-Laurent-de-Cuves.

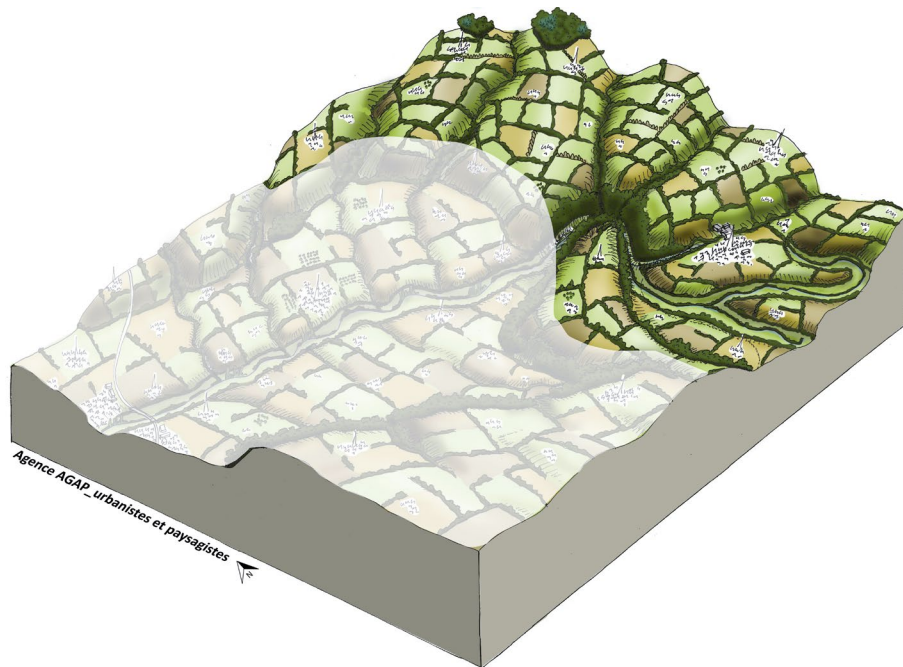


Bourg de Brécey aux façades en granit du XIX^e siècle, implanté dans la pente, RD 911, Brécey.



Les quartiers pavillonnaires de la Bigottière ont été aménagés en face d'un verger périphérique à Brécey, RD 39, Brécey.

Structure paysagère n° 2 : la haute vallée de la Sée et ses affluents avec ses gorges et ses collines



La haute vallée est caractérisée par ses massifs granitiques pouvant culminer jusqu'à environ 350 mètres d'altitude. La Sée et ses affluents prennent leur source dans ces hauteurs bocagères et modèlent les versants, façonnant des paysages de collines et parfois de vallées encaissées, humides et boisées. Sourdeval constitue le bourg principal du haut val de Sée.

● Le grand méandre encaissé et arboré de la haute vallée

A hauteur de la commune de Brouains, la Sée a creusé un profond méandre dans le socle granitique, modelant ainsi des paysages de petites gorges verdoyantes. Les versants abrupts sont couverts de boisements de chênes, de noisetiers et de châtaigniers, et parfois de peuplements de sapins.

Le fond de vallée et les pieds de coteaux à la pente douce sont habités et occupés par les prairies et quelques jardins où de grands conifères d'ornement s'élèvent. Les routes étroites et forestières qui permettent de sillonner la vallée encaissée favorisent le sentiment d'un paysage intime et préservé. Les moulins étaient nombreux dans ce secteur et constituent aujourd'hui un patrimoine architectural remarquable.



Petite gorge de la Sée herbagère et boisée, route du Désert, Beauficel



Le moulin de la Sée situé en entrée des petites gorges, RD 911, Brouains

● La cuvette agricole de la haute vallée de la Sée et de Sourdeval

Telle une vaste cuvette, la haute vallée de la Sée est encadrée par un escarpement boisé et bocager en cirque, qui domine d'environ 150 mètres le lit majeur. La cuvette est creusée d'est en ouest par la Sée Blanche et la Sée Rousse qui se rejoignent pour former la Sée, à hauteur du pont de Sée. Les parcelles agricoles sont assez larges, occupées par des cultures céréalières ainsi que des prairies et bordées de haies denses mais discontinues. Les fermes et hameaux sont dispersés dans les paysages de la haute vallée. La ville de Sourdeval est implantée dans cette cuvette, entre les cours d'eau de la Sée et son affluent l'Yeurseul. L'architecture du centre-ville date de la Reconstruction, car Sourdeval a subi de forts bombardements en 1944. L'axe principal nord/sud est large, souligné par l'uniformité des immeubles mitoyens qui le bordent et par les alignements de tilleuls qui marquent les seuils de ville. Reliant la baie du Mont Saint-Michel au Cotentin, la voie verte traverse la vallée de la Sée et vient longer la ville de Sourdeval.



Vue plongeante sur la cuvette cultivée de la haute vallée de la Sée et sur Sourdeval, lieu-dit L'Anerie, Saint-Clément-Rancoudray.



Artère principale marquée par l'architecture de la reconstruction, RD 977, Sourdeval.

● Les collines granitiques du haut bassin-versant de la Sée

Façonnés par les nombreux affluents de la Sée, les mouvements de terrain des reliefs granitiques dessinent des paysages en tableaux successifs. Sur la commune de Sourdeval, aux alentours du bourg de Vengeons, la plus haute colline atteint 353 mètres d'altitude. Depuis cette hauteur et l'ensemble des lignes de crêtes, de larges vues se découvrent sur les vallées environnantes. Le granit fait la renommée des massifs de la haute vallée, qualifiés de « pays du granit ». A Gathemo comme à Saint-Michel-de-Montjoie, la roche est utilisée notamment pour réaliser des panneaux de signalisation routière. Les pâtures, où affleure le socle granitique, dominent les espaces agricoles de ce pays de polyculture voire de polyculture-élevage. Placées debout les unes contre les autres, les pierres récoltées dans les prés et les champs permettent de souligner les limites parcellaires, en plus des haies bocagères. Les parcelles de taille moyenne sont ainsi bordées de talus, ayant parfois conservé des formes assez originales : faute d'entretien, ces « talus de dentelle » s'érodent et laissent apparaître les racines des hêtres qui dessinent un chevelu aérien au-dessus du sol. Ces prairies encloses caractéristiques sont présentes notamment sur les communes de Sourdeval et de Saint-Michel-de-Montjoie. Compte tenu

des précipitations abondantes sur les reliefs de la haute vallée de la Sée, le hêtre est très représenté dans la maille bocagère et dans les boisements, tel que le bois de Montjoie. Quelques peuplements de pins sylvestre et de sapins occupent cependant les hauteurs, tandis que les frênes et les saules habitent les vallons frais creusés par les affluents de la Sée. Les prés-vergers sont récurrents aux abords des fermes isolées.



Limite de propriété privée marquée par un alignement de pierres verticales, Saint-Michel de Montjoie.



Pré-verger en entrée de ferme, lieu-dit la Bidoisière, RD 796, Gathemo.



Panneaux de signalisation en granit, Saint-Michel-de-Montjoie.



Talus érodés par manque d'entretien, racines des hêtres mises à nu, quelques pierres déposées en limite de pré, Gathemo.

Matériaux et architecture

Compte tenu du sous-sol local, le bâti traditionnel de la vallée de la Sée est principalement constitué de granit sous ardoises. Choisis comme matériaux de base pour les façades, les moellons de granit roux apportent une touche austère à l'architecture locale. Le granit bleu marque ensuite les encadrements et les lignes constructives horizontales. Cette structuration des façades avec l'usage spécifique de deux granits différents est représentative de l'unité.

Étalés autour des bourgs de la vallée, quelques dispositions particulières de hameaux traditionnels subsistent au cœur des terres remembrées, nommées localement « plant ». Elles sont constituées d'une grande prairie enclose, occupée par une habitation, plusieurs bâtiments agricoles et un verger. La maison est généralement construite en moellons de pierre, tandis que les bâtiments agricoles sont bâtis en pans de bois et cadres de torchis sous toit de tôle. Compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles vers une mécanisation, les haies qui encadrent les « plants » sont peu conservées et de grands hangars sont bâtis auprès des corps de ferme traditionnels, ce qui dégrade ce patrimoine rural local.

À l'exception des « plants », les corps de ferme sont généralement composés de plusieurs bâtiments disposés en cour ouverte. Les maisons rurales traditionnelles aux volumes simples sont longilignes. Les ouvertures ont des dimensions et des formes variées, sans recherche de symétrie de façade. Les maisons traditionnelles de bourgs et centres-villes sont mitoyennes et plus hautes (R+1 à R+2 avec combles), avec des façades généralement symétriques. Leur ligne de faîtage est le plus souvent parallèle à la rue. La vallée de la Sée regorge de petits patrimoines, tels que d'anciens moulins ou des ponts.

Comme Juvigny-le-Tertre ou bien Sourdeval, plusieurs bourgs de l'unité ont subi les bombardements par les alliés en 1944. Les maisons de la Reconstruction marquent les paysages urbains, tout en reprenant les codes de l'architecture locale traditionnelle : parements en pierre sur maçonneries de parpaings, façades et ouvertures élargies, immeubles plus profonds, toits d'ardoises continus d'une maison à l'autre.

Les pavillons sont très nombreux le long des axes routiers principaux et en périphérie des villes, villages et hameaux. Ils ne sont pas toujours bien intégrés aux paysages locaux, car ils manquent souvent de cohérence avec le bâti traditionnel.

Une partie de l'unité étant intégrée à la zone tampon du bien UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie », ces nouvelles constructions, rénovations et extensions devront présenter une qualité architecturale adaptée aux lieux.

Un unique édifice a été classé, en 2000, au titre des Monuments historiques : construit au XVII^e siècle, le château de Vassy à Brécéy témoigne de son importance stratégique au sein d'un triangle formé par les villes de Villedieu-les-Poêles, Avranches et Saint-Hilaire-du-Harcouët.



Ferme organisée autour d'une cour ouverte, implantée en partie haute du coteau, lieu-dit la Ménardière, Sourdeval.



Maisons traditionnelles en granit rouge et bleu, en rez de chaussée avec combles, alignées sur la rue, bourg de Saint-Laurent-de-Cuves.



Quartier pavillonnaire bâti en bord de RD 5, constructions récentes standardisées, couvertes de tuiles, ce qui dénote avec les traditionnels toits d'ardoise locaux, Juvigny-les-Vallées.

LA VALLÉE DE LA SÉE

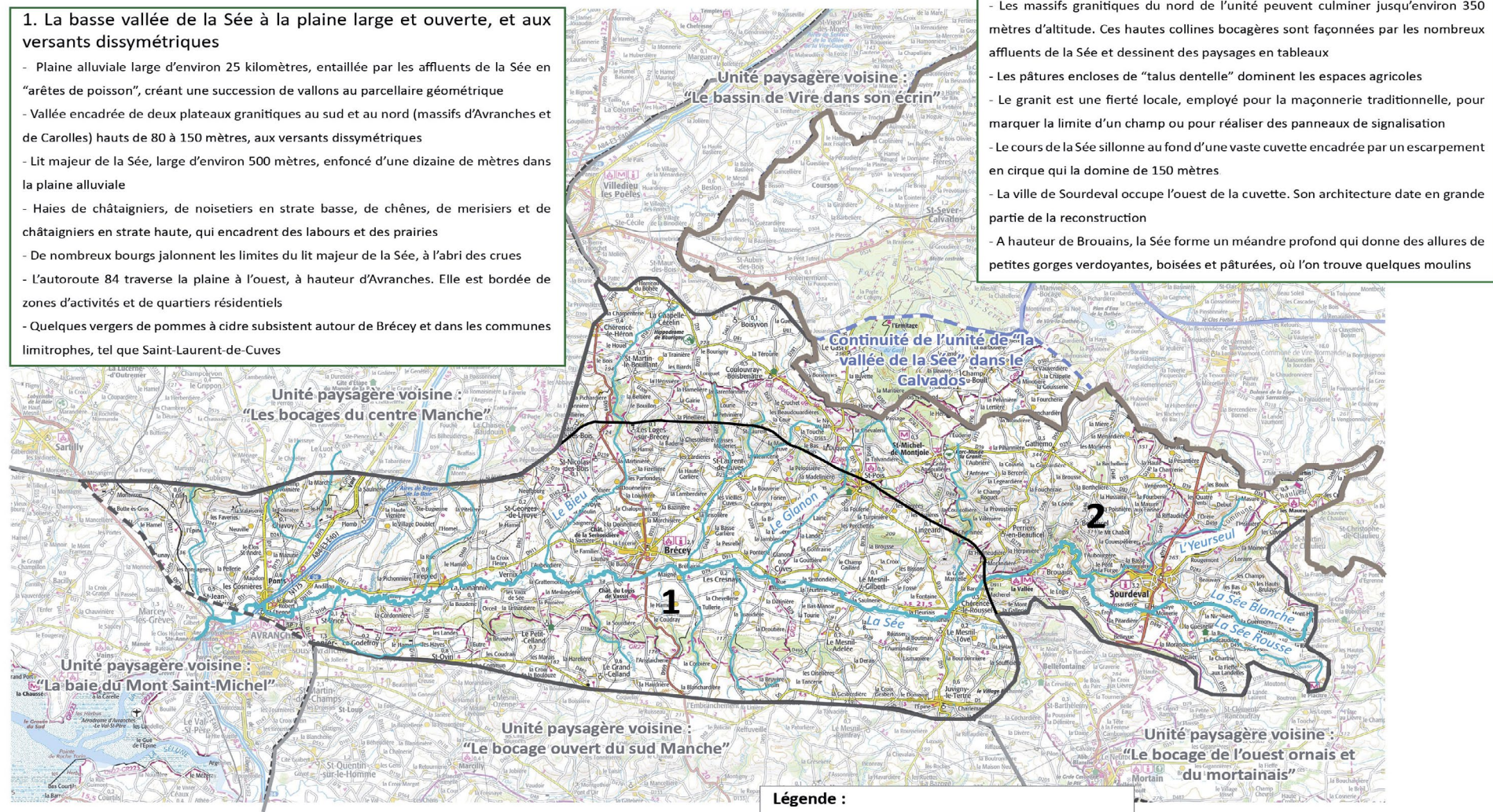
- Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité

1. La basse vallée de la Sée à la plaine large et ouverte, et aux versants dissymétriques

- Plaine alluviale large d'environ 25 kilomètres, entaillée par les affluents de la Sée en "arêtes de poisson", créant une succession de vallons au parcellaire géométrique
- Vallée encadrée de deux plateaux granitiques au sud et au nord (massifs d'Avranches et de Carolles) hauts de 80 à 150 mètres, aux versants dissymétriques
- Lit majeur de la Sée, large d'environ 500 mètres, enfoncé d'une dizaine de mètres dans la plaine alluviale
- Haies de châtaigniers, de noisetiers en strate basse, de chênes, de merisiers et de châtaigniers en strate haute, qui encadrent des labours et des prairies
- De nombreux bourgs jalonnent les limites du lit majeur de la Sée, à l'abri des crues
- L'autoroute 84 traverse la plaine à l'ouest, à hauteur d'Avranches. Elle est bordée de zones d'activités et de quartiers résidentiels
- Quelques vergers de pommes à cidre subsistent autour de Brécey et dans les communes limitrophes, tel que Saint-Laurent-de-Cuves

2. La haute vallée de la Sée et ses affluents avec ses gorges et ses collines

- Les massifs granitiques du nord de l'unité peuvent culminer jusqu'à environ 350 mètres d'altitude. Ces hautes collines bocagères sont façonnées par les nombreux affluents de la Sée et dessinent des paysages en tableaux
- Les pâtures encloses de "talus dentelle" dominent les espaces agricoles
- Le granit est une fierté locale, employé pour la maçonnerie traditionnelle, pour marquer la limite d'un champ ou pour réaliser des panneaux de signalisation
- Le cours de la Sée sillonne au fond d'une vaste cuvette encadrée par un escarpement en cirque qui la domine de 150 mètres
- La ville de Sourdeval occupe l'ouest de la cuvette. Son architecture date en grande partie de la reconstruction
- A hauteur de Brouains, la Sée forme un méandre profond qui donne des allures de petites gorges verdoyantes, boisées et pâturées, où l'on trouve quelques moulins



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de deux ateliers publics. Un total de vingt personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine et des représentants de partenaires publics.

● L'appropriation du nom

Dans la continuité de l'atlas de 2001, l'intitulé initialement proposé « Le val de Sée dans son écrin » a suscité l'approbation des participants. Toutefois, certaines personnes ont émis quelques réserves.

Si la mise en valeur de la Sée comme élément majeur de cette unité paysagère apparaît très consensuelle, la précision « dans son écrin » ne fait pas l'unanimité. « Cela donne l'impression que c'est un espace tout petit auquel il ne faut donc pas toucher. C'est assez conservateur comme jugement et pas en phase avec la réalité », « Cela est plutôt pompeux et inutile ».

Par ailleurs, « l'intitulé proposé ne transcrit pas l'impression de petites montagnes et de relief qui est une caractéristique majeure de cette unité ».

Il est ressorti plusieurs propositions d'intitulé qui seraient valables en tenant compte de l'intégration de l'ensemble du bassin-versant : « La vallée de la Sée, des hauteurs de Chaulieu jusqu'à la mer », « Le val de Sée ». « La vallée de la Sée » a finalement été retenue pour qualifier la quasi-totalité du bassin-versant de la Sée.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation sociétale des paysages désigne la vallée de la Sée comme l'élément structurant de cette unité paysagère. La Sée prend sa source à Sourdeval sous le nom de « Sée blanche ». La « Sée rousse » se joint à elle après quelques kilomètres, avant de devenir un fleuve prenant alors son nom de « La Sée » qui coule en direction de l'ouest pour déboucher dans la Manche en un vaste estuaire en face du Mont Saint-Michel. Cette caractérisation semble s'organiser selon deux parties : l'aval et l'amont de la vallée de la Sée.

L'évocation des lieux emblématiques par les participants de la basse vallée de la Sée a fait porter l'attention sur quatre « routes paysagères » qui offrent, d'après les participants, des vues remarquables sur la Sée. Ces axes routiers sont longitudinaux à la Sée traversant l'unité paysagère selon la même direction, d'est en ouest :

- le premier axe est celui de la route départementale 39 qui s'étire de Saint-Laurent-de-Cuves à Brécey et qui se prolonge par la route départementale 911 qui longe la Sée au plus près. Sont ici cités, les lieux emblématiques du village de Saint-Laurent-de-Cuves ; la petite ville de Brécey où l'on retient davantage les alentours pour son bâti terre et ses paysages ; le vallon du Bieu, petit affluent de la Sée ;
- la route départementale 104, qui relie la commune d'Avranches à celle de Brécey, est « la » route paysagère de la vallée, donnant des points de vue directement sur la Sée depuis sa rive sud ;
- la Butte Julien se situe sur le tracé du chemin des crêtes du sud de la vallée. Ce chemin correspond à l'itinéraire suivi par le sentier de grande randonnée pédestre « Les Belvédères du Mont Saint-Michel » et « Les Balcons de la Sée » (GR 22) ;
- la Route des Crêtes (route départementale 5) offre des vues sur la vallée de la Sée, d'un côté et sur la vallée de la Sélune, de l'autre. Le village de Juvigny-le-Tertre est cité comme le lieu qui annonce, dans l'architecture du bâti, le passage aux paysages ornais de « La poirais du domfrontais et du barentonnais et ses coteaux » (UP 21).

L'évocation des lieux emblématiques de la haute vallée de la Sée s'appuie sur deux éléments paysagers remarquables :

- le cours amont de la Sée, étroit et sinueux, encadré par les routes en ligne de crête de part et d'autre. La rapidité des flots due à la succession des dénivelés, a incité le développement de l'activité hydraulique des moulins à eau au XIX^e siècle. Ce passé industriel se rappelle au visiteur à travers la deuxième nomination de la Sée comme « La vallée des cent moulins ». Aujourd'hui, la Sée fait partie des fleuves où peuvent se trouver des saumons et des truites, ce qui atteste de la qualité et de la limpidité de ses eaux. La vallée de son principal affluent, L'Yeurseul, est également citée pour la qualité de ses paysages « très encaissés et très boisés. C'est un paysage de cicatrisation après l'arrêt de l'industrie des moulins, remarquable » souligne un participant ;
- le socle granitique, et le relief qui lui est associé, fait partie des éléments paysagers qui caractérisent le nord du bassin-versant de la Sée pour les participants. Son évocation transparait à travers celle des lieux emblématiques comme le village de Saint-Michel-de-Montjoie réputé pour l'itinéraire de la route des granitiers, le musée du granit, le réseau de chemins creux qu'il possède dans un bocage dense. Comme exemple est donné par un participant, le lieu-dit de Ny au Jan, situé sur la RD33 sur la commune de Coulouvray-Boisbenâtre, pour son paysage de vallée visible en suivant l'itinéraire du sentier de grande randonnée pédestre des « Balcons de la Sée ».

Ateliers du paysage

UNITE
PAYSAGERE

19

Carte mentale de La vallée de la Sée, réalisée d'après les Ateliers des Paysages© Planches 1 et 2

Planche 1.

Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

- Lieux
- ☼ Points de vue paysagers
- ☼ Eoliennes

Ensembles paysagers remarquables

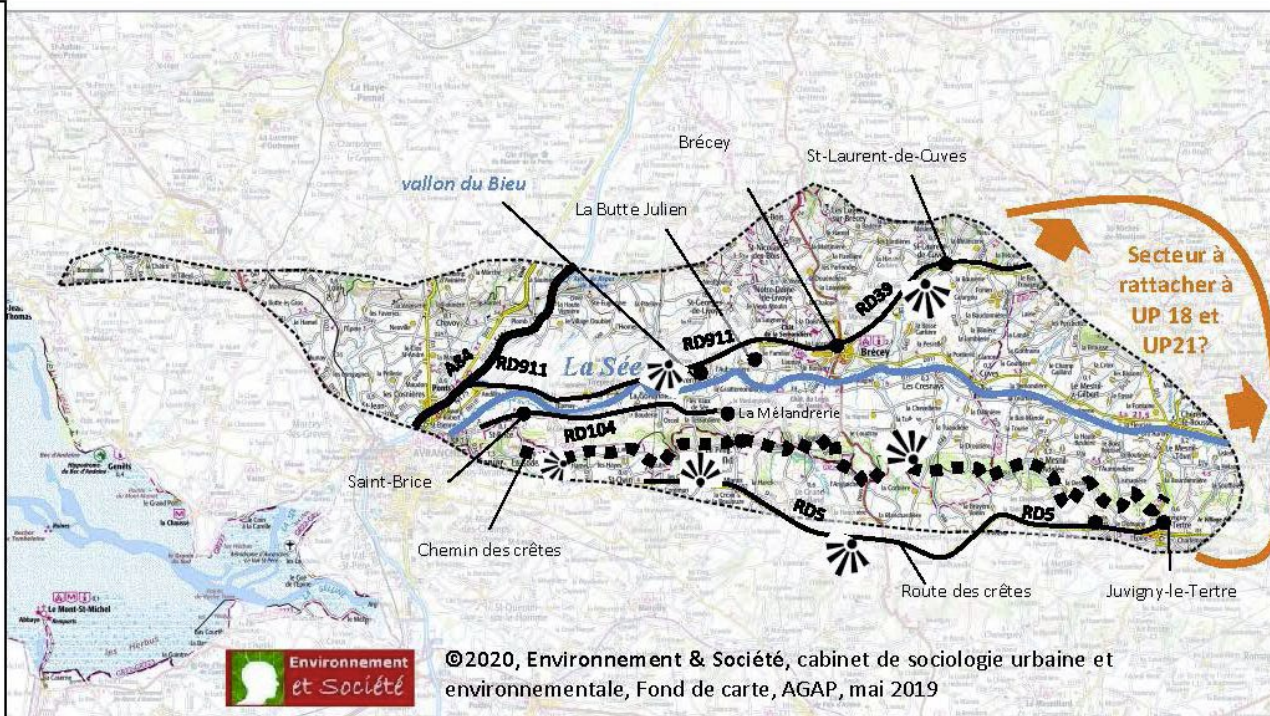
- Lié à l'eau
- Lié au végétal
- Lié à l'urbanisation
- Lié à l'architecture

Axes structurant le paysage lié

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- — — — — Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- — — — — Limites administratives départementales

Planche 2. Propositions de modification des limites de l'UP

- Nouvelles limites proposées
- ↑ Extension ou restriction de l'emprise de l'UP



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias

L'unité paysagère est située entre les sites très touristiques de la baie du Mont Saint-Michel et du pays Mortainais pittoresque et escarpé. Ainsi, malgré son caractère naturel, très peu de visiteurs, de peintres, de photographes ou d'écrivains ont porté leur attention sur la vallée de la Sée. La haute vallée a concentré toutefois plus de notoriété, caractérisée par ses escarpements rocheux à hauteur de Brouains.

Les premières peintures et photographies de la vallée ont été réalisées au début du XX^e siècle. Les cartes postales ont focalisé leur intérêt sur la ville de Brécey, tandis que le photographe Gaston DUFOUR a choisi d'immortaliser la vallée de Brouains et l'étang de la Tessardière à Sourdeval. Quelques clichés des fonds américains ont été pris à Juvigny-le-Tertre (commune déléguée de Juvigny-Les-Vallées), suite aux bombardements de 1944. Deux motifs paysagers ressortent : la présence de l'eau avec la Sée, ses étangs et moulins ; ainsi que les monuments de la vallée, notamment les châteaux de Brécey. La présence récurrente de l'arbre, des champs, des villages et des vallonnements, marque les paysages d'une atmosphère rurale caractéristique de la vallée de la Sée.



Alain DELTEIL
Moulin de la vallée de la Sée, Brouins, XXI^e siècle.
Perspective sur un fond de vallée herbager encadré par des coteaux abrupts et boisés, au creux duquel se trouve un moulin à eau.

Depuis les années 2000, la vallée gagne en notoriété et en visiteurs. Elle est surnommée la vallée « aux cent moulins », appellation promue par le département de la Manche. Une place majeure est donnée à la nature, l'arbre, les champs et prairies, ainsi qu'à la Sée, tandis que le bâti est généralement exclu des représentations. Le peintre local Dimitri SINYAVSKY valorise la campagne environnant Saint-Jean-de-la-Haize.



Carte postale – Sourdeval et la vallée de Brouains, Vue sur la vallée de la Sée, début du XX^e siècle.

Vue depuis les coteaux arborés sur le fond de vallée où serpente la Sée.

Le photographe Stéphane JANOU met en scène les arbres, le bocage et les prés-vergers autour de Saint-Laurent-de-Cuves. Le peintre-aquarelliste Alain DELTEIL représente le cours de la Sée qui s'écoule au creux des vallons très boisés à hauteur de Brouains, bordée d'un moulin.



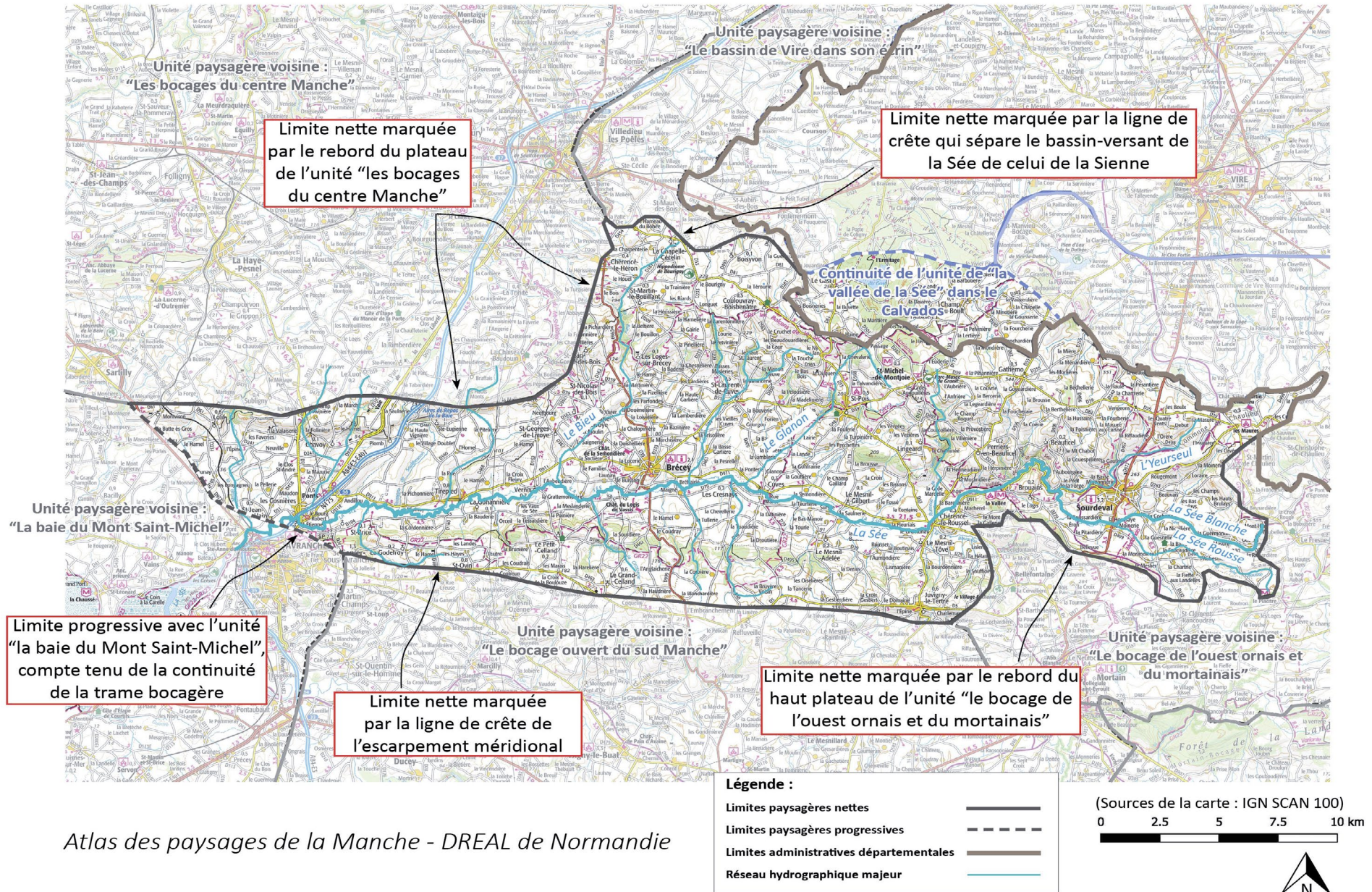
Stéphane JANOU
Champ de maïs,
Saint-Laurent-de-Cuves,
XXI^e siècle.
Basse vallée de la Sée,
mise en perspective
par le versant abrupt et
boisé sud en arrière-plan
et par les champs de
maïs du versant nord au
premier plan.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques depuis le XIX^e siècle sont : Brécey, ses châteaux et son église, Juvigny-les-Vallées, Saint-Laurent-de-Cuves, Sourdeval, Gathemo, Saint-Michel-de-Montjoie et son musée du granit, Chaulieu et son château, Lingard et son château, Coulouvray-Boisbenâtre et son moulin, Saint-Jean-de-la-Haize et la vallée de la Sée en tant que telle et ses boisements.

Malgré la maigre quantité d'archives artistiques retrouvées concernant « La vallée de la Sée », celle-ci retient l'attention des visiteurs par ses monuments (châteaux, moulins, églises), le bourg de Brécey, ses parcelles cultivées, ses arbres disséminés dans la remarquable vallée rurale et bocagère où sillonne la Sée.

LA VALLÉE DE LA SÉE

- Caractérisation des limites de l'unité



LA VALLÉE DE LA SÉE

- Dynamiques paysagères

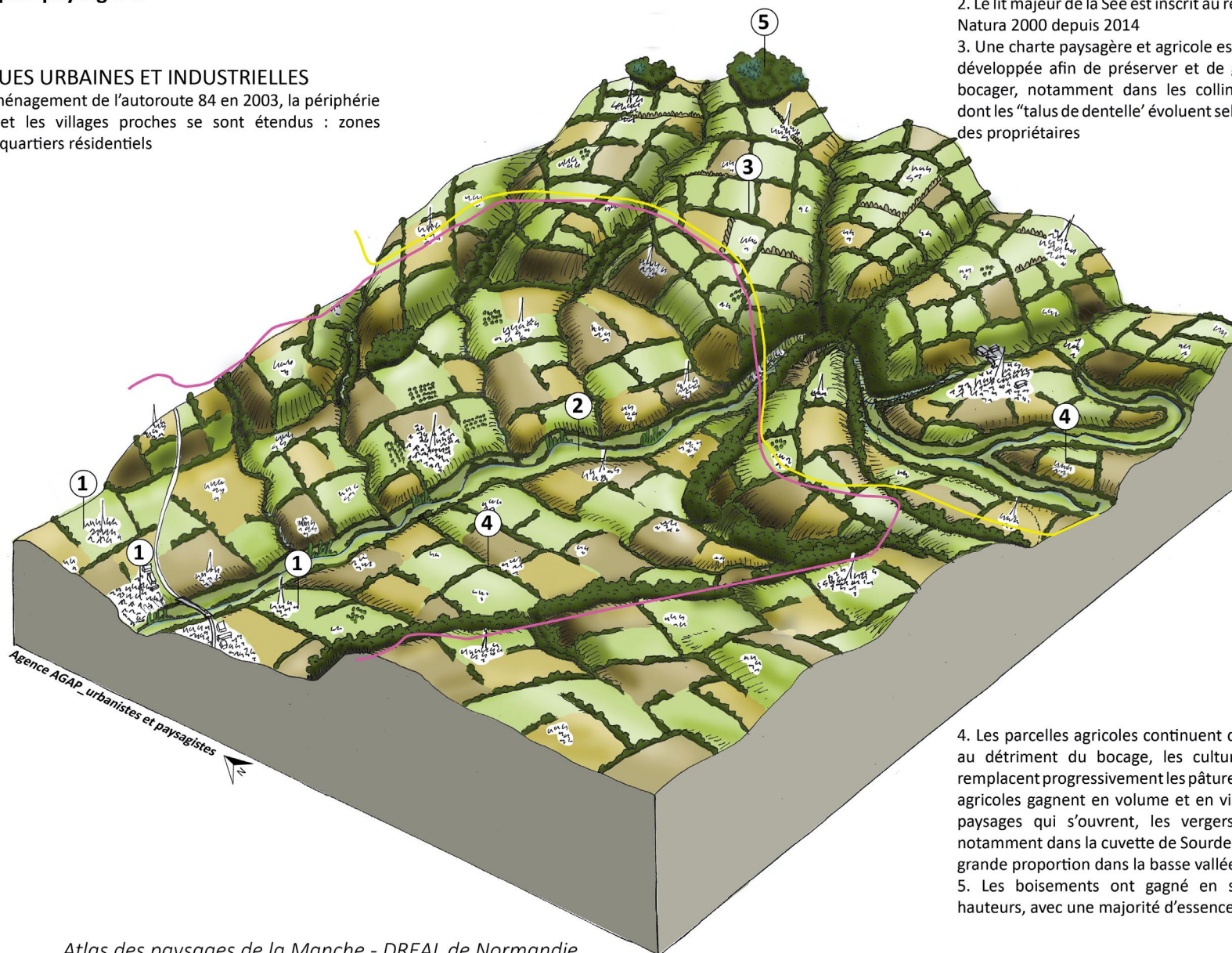
DYNAMIQUES URBAINES ET INDUSTRIELLES

1. Suite à l'aménagement de l'autoroute 84 en 2003, la périphérie d'Avranches et les villages proches se sont étendus : zones d'activités et quartiers résidentiels

DYNAMIQUES NATURELLES, AGRICOLES ET SYLVICOLES

2. Le lit majeur de la Sée est inscrit au réseau européen Natura 2000 depuis 2014

3. Une charte paysagère et agricole est en train d'être développée afin de préserver et de gérer le réseau bocager, notamment dans les collines granitiques, dont les "talus de dentelle" évoluent selon les décisions des propriétaires



4. Les parcelles agricoles continuent d'être agrandies au détriment du bocage, les cultures fourragères remplacent progressivement les pâtures, les bâtiments agricoles gagnent en volume et en visibilité dans les paysages qui s'ouvrent, les vergers disparaissent, notamment dans la cuvette de Sourdeval, et en moins grande proportion dans la basse vallée de la Sée

5. Les boisements ont gagné en surface sur les hauteurs, avec une majorité d'essences de feuillus

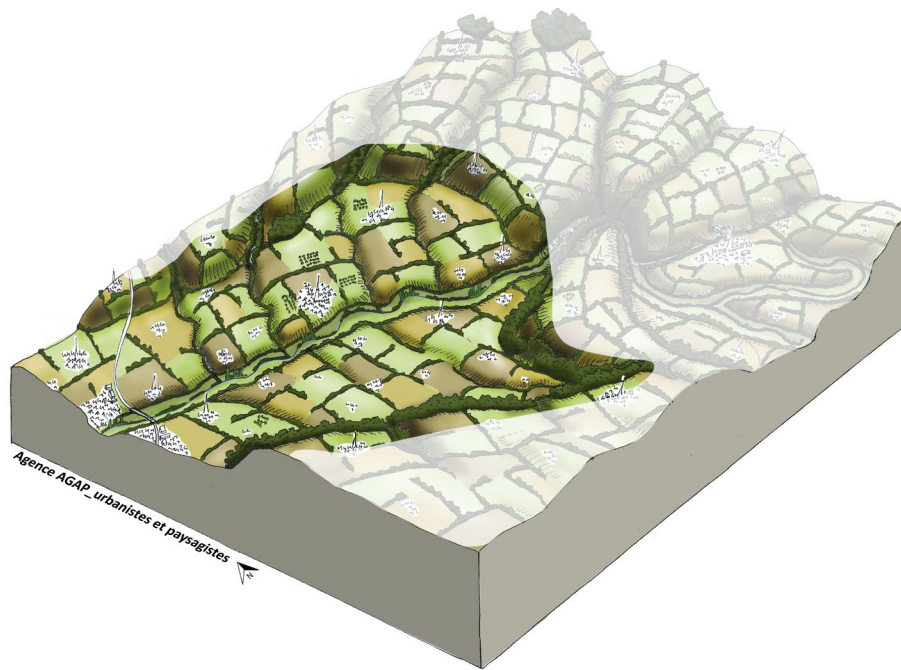
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'Etat et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : la basse vallée de la Sée à la plaine large et ouverte, et aux versants dissymétriques**



L'atlas de 2001 constatait que les bâtiments agricoles à pans de bois étaient dans un assez mauvais état et que leurs toits de chaume avaient été récemment remplacés par la tôle. De nouveaux grands hangars pour l'élevage ou le stockage de matériel, à l'architecture peu qualitative, avaient été construits et étaient assez visibles dans les paysages. Il était également précisé que les pratiques agricoles allant vers une intensification et la production de cultures fourragères, les parcelles s'agrandissaient au détriment du bocage traditionnellement ordonné de façon géométrique. Ce démantèlement du bocage participait à l'ouverture des paysages, où les habitations étaient rendues de plus en plus visibles, avec notamment la suppression des « plants ». Enfin, il avait été constaté l'apparition d'une tendance à enduire de couleur claire les maisons de pierre de la basse vallée de la Sée, couvrant ainsi le travail d'assemblage des différents matériaux.

Aménagée en 2003, l'autoroute A84 a offert un nouvel itinéraire de découverte du paysage. Elle a aussi permis une meilleure liaison entre les grands pôles urbains qui se sont élargis, tel qu'Avranches. La périphérie de la ville et les villages inscrits dans son aire d'attraction se sont étendus par la création de nouvelles zones d'activités et de quartiers résidentiels, notamment sur les communes sans documents de planification relevant du règlement national d'urbanisme (cf. constat du SCoT). Les nouvelles constructions ne sont généralement pas en cohérence avec le bâti ancien

(volumétries, matériaux et couleurs), suivant des modes de construction standardisés à l'échelle de la France. Cette tendance les rend très visibles au sein des paysages traditionnels, notamment sur les lignes de crête, d'autant plus que les nouvelles opérations s'affranchissent des choix d'implantation traditionnels (intégration à la pente, continuité du bâti), ce qui participe fortement à la banalisation de ces paysages. Le raccordement routier entre la route départementale 973 et l'autoroute A84 au nord d'Avranches, en 2020, va sans doute conforter cette dynamique d'extension de l'urbanisation. Des désaccords existent par endroits entre les habitants anciens et les nouvelles populations demandeuses d'équipements et d'animation sociale, qui sont habituels en milieu urbain. Enfin, le secteur de Brécey concentre une part majeure de développement de l'urbanisation à l'échelle de la vallée.



Zone d'activité en périphérie d'Avranches, le long de la RD 7, Ponts, entre 2000 et 2019 : extension de la zone d'activités de Ponts (cercles rouges) et aménagement de quartiers pavillonnaires le long de la route départementale, à hauteur du hameau de Maudon (cercle jaune) (remonterletemps.ign.fr).

Le ministère de la Culture ainsi que les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) de Basse-Normandie et de Bretagne ont réalisé une fiche conseils « Construire dans le grand paysage du Mont Saint-Michel et sa baie » (cf. <https://www.culture.gouv.fr>) qui présente les recommandations à suivre en matière de construction, dont les suivantes :

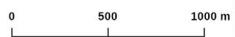
- le respect de la topographie et l'intégration des constructions à la pente, afin de préserver la qualité du cadre de vie et du grand paysage ;
- l'implantation des constructions dans le prolongement du bâti ancien, afin de limiter la consommation d'espace, d'en tirer des performances thermiques, de permettre une continuité de la composition urbaine et d'éviter le sentiment de mitage par les constructions éparses ;
- l'emprunt des volumétries (habitat massé et régulier, généralement R+1 avec combles, inclinaison du toit spécifique), des matériaux (ardoises, bardages de châtaignier, enduits à la chaux naturelle, moellons de pierre, terre) et des couleurs des bâtiments anciens.

Extension du tissu bâti d'Avranches

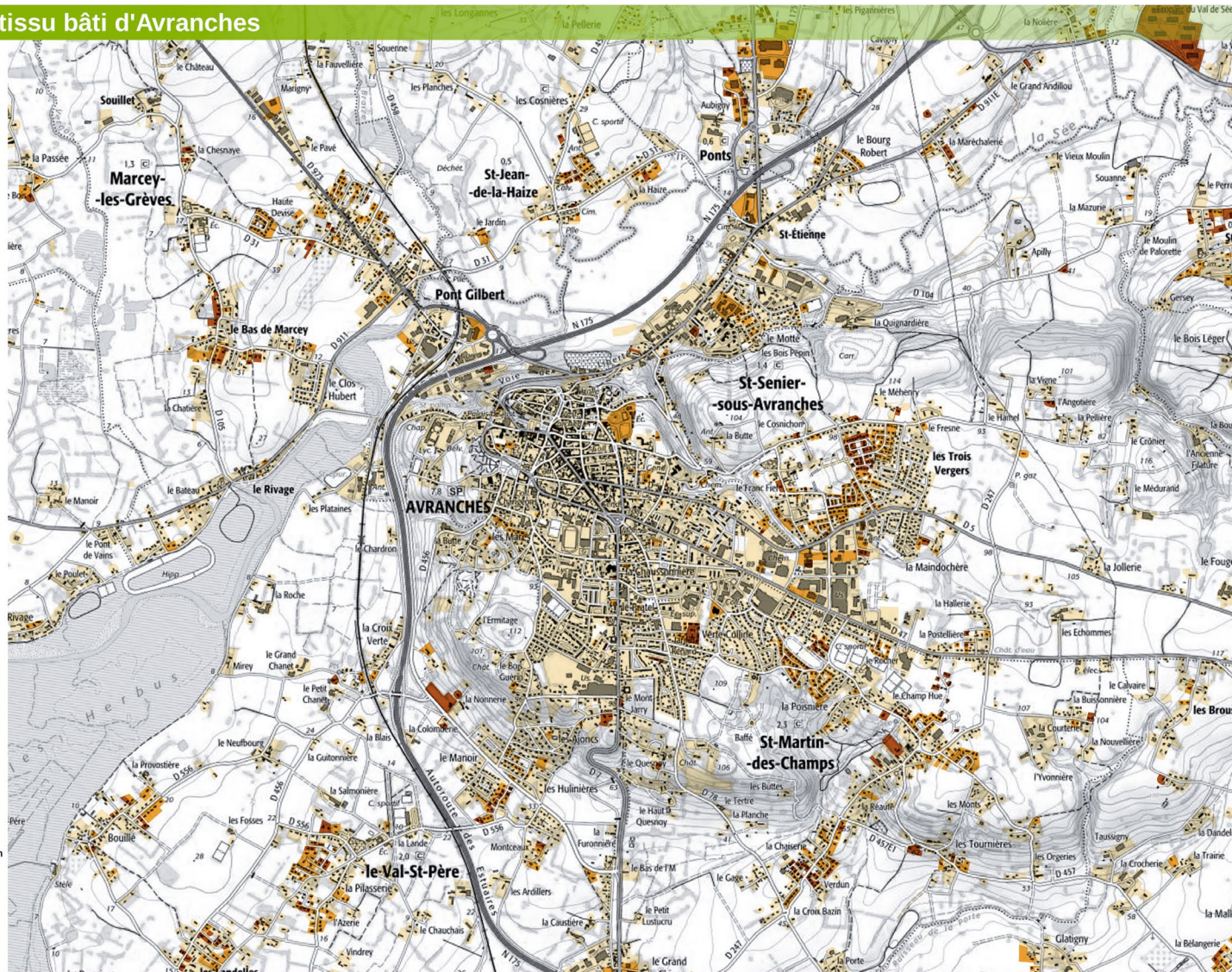
Emprise bâtie



Sources :
Admin Express
Scan25
EPN
Région Normandie
DREAL Normandie
Production :
27/05/2019
DREAL-NORMANDIE



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Au cours des vingt dernières années, l'agglomération urbaine d'Avranches a gagné en surface sur ses terres agricoles périphériques par la construction de nouveaux quartiers pavillonnaires ou la création de zones d'activités marquées par l'implantation d'imposants hangars. A l'échelle de l'unité de « La vallée de la Sée », les nouvelles opérations sont situées au nord-est de la commune d'Avranches et particulièrement sur la commune de Ponts.

L'association interdépartementale Manche/Ille-et-Vilaine (l'AIMV) a également réalisé un guide afin d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre de bonnes pratiques dans la construction.

Créée comme mesure compensatoire suite à l'aménagement de l'autoroute A84, la politique « 1 % Paysage » de 1989 est à l'origine d'opérations de rénovation de bâtiments agricoles et leurs abords et de requalification des espaces publics au sein des villages.

Deux projets de grande envergure existent sur le territoire. Depuis 2019, un espace conséquent de dix-sept hectares a été consacré à la culture de tomates sous serre à Brécey, dont le caractère industriel se ressent tant dans le paysage que dans la manière de produire ces fruits à toute saison de l'année. Des bâtiments couverts de panneaux photovoltaïques ont été implantés sur la commune de Tirepied-sur-Sée en 2013, à connotation également industrielle, au cœur des paysages ruraux, abritant une pépinière d'entreprises, sous le nom d'Écoparc du Chêne-au-Loup.



Visibilité sur l'écoparc du Chêne-au-Loup dans la vallée de la Sée, dont le terrain est occupé de blocs bâtis individuels avec des toits « monopentes » entièrement couverts de panneaux photovoltaïques, Tirepied-sur-Sée.

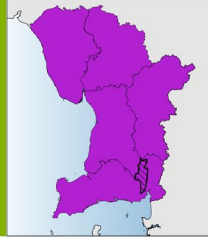


Perspective fermée par le prolongement monumental des serres, implantées au sein d'une vaste parcelle de la plaine alluviale, la Doisnellière, Brécey

Les rôles de zone tampon hydraulique et de réservoir d'eau potable que porte la vallée de la Sée ont permis la permanence des prairies du lit majeur. La stabilité de ces paysages de fond de vallée, très appréciés des randonneurs, est encouragée et valorisée grâce à leur rattachement, en 2014, au réseau européen Natura 2000. En faveur de la conservation durable des milieux, il a été prévu de gérer la végétation des berges pour éviter leur érosion, d'aménager des ouvrages hydrauliques afin d'assurer la libre circulation des poissons. Il a également été prévu d'informer, conseiller et accompagner les populations et acteurs locaux dans la lutte contre les pollutions et pour une réflexion autour des risques d'inondation à l'entrée d'Avranches.

Les pratiques agricoles continuent d'évoluer vers une intensification : des parcelles s'agrandissent au détriment des haies bocagères perçues comme des « obstacles », la proportion de surfaces pâturées diminue pour céder notamment place aux cultures fourragères. En effet, le nombre d'éleveurs diminue et leurs revenus sont limités, ce qui nécessite d'augmenter les tailles d'exploitation et de faire évoluer les pratiques. Les bâtiments agricoles gagnent de plus en plus de volume et en visibilité dans les paysages qui s'ouvrent. Cette tendance à la simplification des paysages agricoles est toujours en cours, mais s'est affaiblie depuis l'atlas de 2001 (cf. plan de paysage du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie »). Toutefois, la création de la route entre Granville et Avranches, qui correspond au raccordement entre l'autoroute A84 et la route départementale 973, a généré une importante disparition de haies. Le plan paysage du bien UNESCO a également pour objectif d'améliorer l'insertion paysagère et la qualité architecturale des bâtiments agricoles, souvent mal intégrés à leur environnement paysager.

Évolution du bocage - La vallée de la Sée



Evolution de la densité brute des haies entre 1998 et 2012 (en mètre / hectare)*

- Evolution positive
- Evolution négative



Densité de haie en km/km² en 2010



Forêt > 50 ha

Echelons administratifs

■ Préfecture de région

● Préfecture

○ Sous-préfecture

□ Limites des départements

■ Tache urbaine > 500 ha

— Cours d'eau

Réseau routier principal

— 1. chaussée

— 2. chaussées

* Calcul réalisé au sein de cercles de 300 mètres de rayon répartis de manière uniforme par grappe de 4 sur l'ensemble du département (échantillonnage)

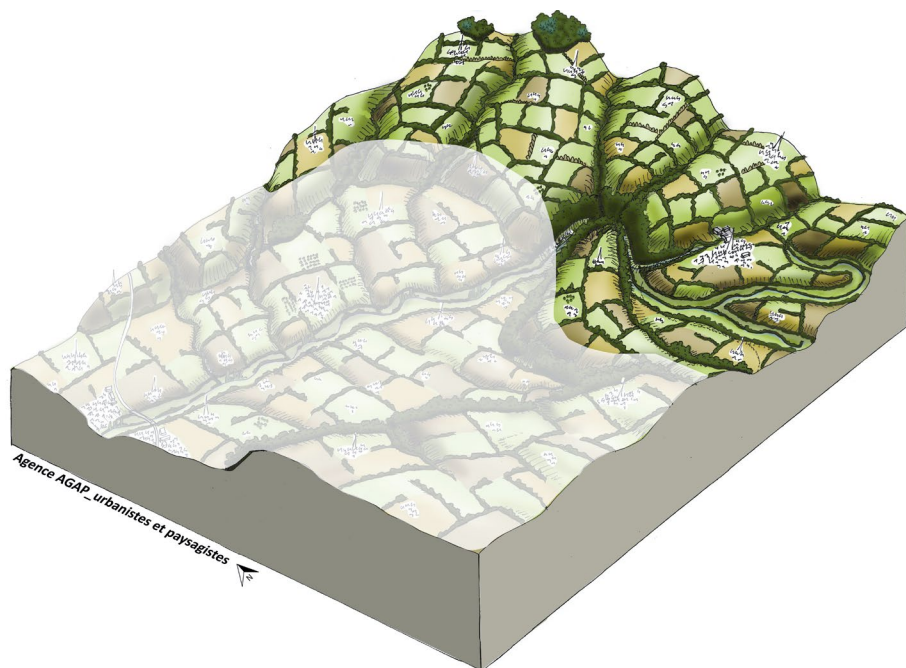
Sources :
Admin express; IGN GeoInfo 2013; BD Carthage; BD Topo; Etude statistique de la dynamique bocagère (DREAL);
Méthode : densité canopée de haies - DRAF 2018
Production:
16/06/2020
DREAL-NORMANDIE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - NORMANDIE
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Bien que certaines zones aient gagné des haies depuis l'atlas de 2001, la trame bocagère a globalement régressé. En matière de densité du bocage, les disparités à l'échelle de l'unité sont importantes : dans la basse vallée de la Sée, on peut trouver moins de 5 km de linéaires de haies par km², tandis que dans les massifs de la haute vallée, on observe principalement une densité supérieure à 8 km de linéaires de haies par km², hors espaces boisés.

● **Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : la haute vallée de la Sée et ses affluents avec ses gorges et ses collines**



L'ouverture du bocage est intervenue très tôt suite aux remembrements des années 1980. L'atlas de 2001 constatait que le bocage régressait progressivement, permettant l'ouverture des paysages vers le lointain. Les talus-dentelles semblaient également menacés par le manque d'entretien et les choix de renouvellement des haies par la réservation de baliveaux de hêtres. Les labours étant plus profonds qu'auparavant, un travail d'épierrement des parcelles mises en culture était nécessaire : les gros blocs étaient alors empilés le long des talus. Il précisait également un développement des résineux dans les forêts de hêtres et de chênes de la haute vallée de la Sée, notamment des cultures de pins sylvestre et de sapins.

L'ouverture du bocage s'est poursuivie depuis 2001, essentiellement dans la cuvette de Sourdeval : les parcelles gagnent en superficie et les prés-vergers régressent (cf. carte de l'évolution du bocage, page précédente). Des initiatives ont été cependant prises, ces dernières années, afin de parer cette tendance dégradant les paysages, la biodiversité et la richesse des sols : l'intégralité des haies a été identifiée et va faire l'objet d'une charte « Bocage », actuellement en cours de rédaction dans le cadre du PLUi du Sud Manche. Elle permettra d'établir les principes de gestion à mettre en place, avec l'appui de la chambre d'agriculture et de la politique agricole commune (PAC) qui impose que pour chaque haie arrachée une nouvelle soit replantée. Cette charte pourrait à l'avenir s'étendre à tout le territoire départemental. Elle devra prendre en compte, notamment, la menace du changement climatique vis-à-vis du hêtre, car ce dernier ne pourra plus continuer de se développer dans ces conditions moins humides, ce qui aura nécessairement un impact sur les paysages bocagers traditionnels. Le plan de paysage du bien UNESCO « Le Mont Saint-Michel et sa baie » indique également souhaiter la valorisation économique du bocage et le confortement d'une maille bocagère compatible avec les exigences des pratiques agricoles et équilibrée d'un point de vue du paysager.

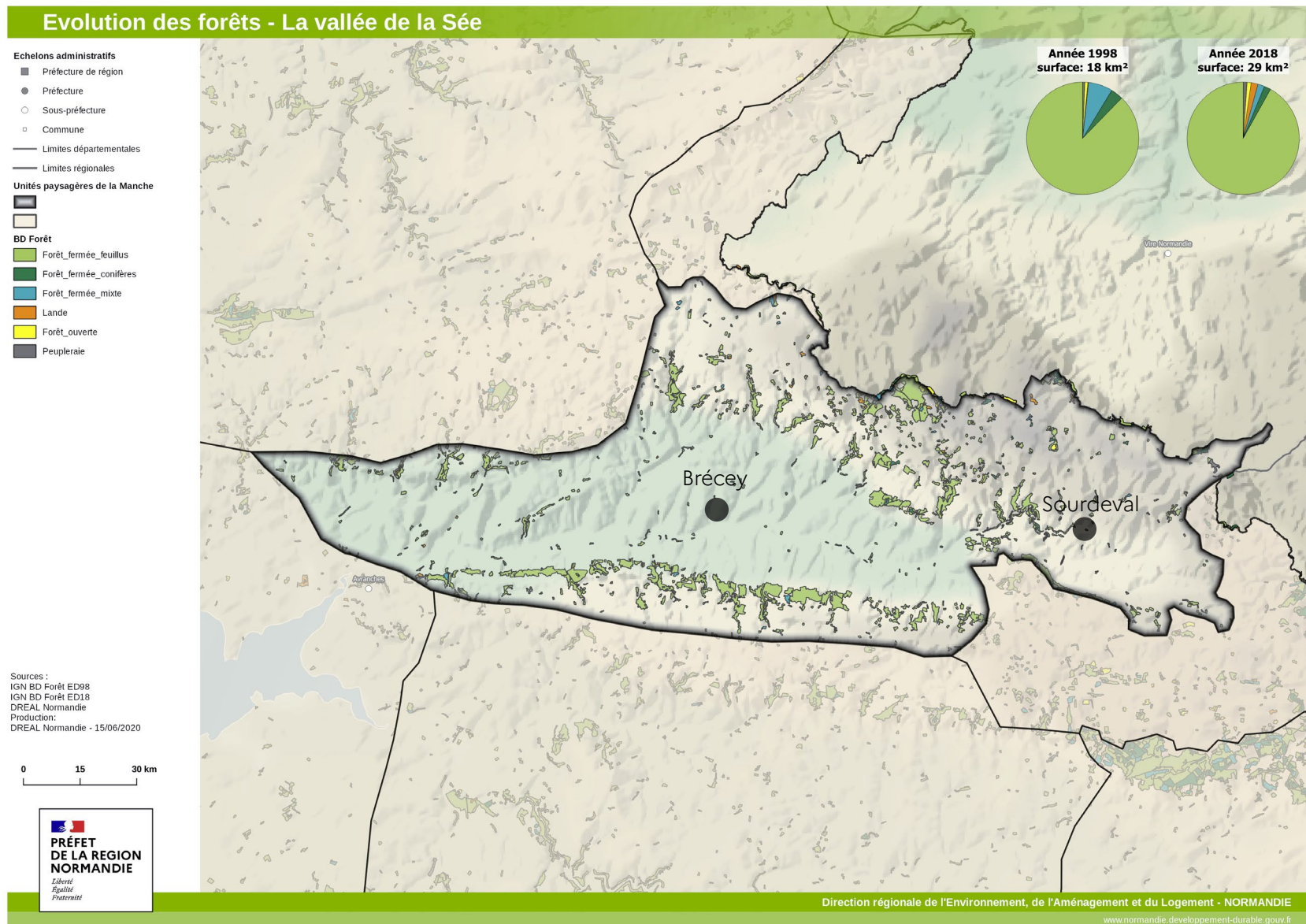
Selon les cas de figure, les « talus de dentelle » caractéristiques des massifs granitiques ont évolué en vingt ans. Certains hêtres ont été coupés, puis des baliveaux ont été replantés tout en ayant conservé les anciens systèmes racinaires aériens restés en place. Des talus ont parfois été restaurés par un apport de terre rendant les racines invisibles. D'autres, restés sans entretien, sont aujourd'hui très bas avec les racines des hêtres apparentes.



Lieu-dit la Choinière, Sourdeval, entre 2000 et 2019 : agrandissement des parcelles au détriment des haies bocagères (cercles rouges), disparition progressive des pommiers qui composent les prés-vergers (cercle jaune) (remonterletemps.ign.fr).

Les résineux ne gagnent pas de terrain dans les boisements sur les hauteurs, toutefois on constate une rotation des cultures sylvicoles, ce qui change les ambiances forestières. Dans l'ensemble, les surfaces boisées ont fortement augmenté ces vingt dernières années, gagnant environ 11 km² de surface sur la totalité de l'unité. Elles sont majoritairement composées de feuillus (cf. carte de l'évolution des forêts, page suivante).

La déprise agricole est présente sur les terrains les plus difficiles à exploiter, mais aussi du fait de la difficulté de trouver de la main d'œuvre, ce qui se traduit sous forme de friches, puis de boisements. La lutte contre ce phénomène est identifiée et priorisée dans le SCoT.



L'unité paysagère a gagné 11 km² de boisements en vingt ans, avec une présence largement majoritaire des feuillus. Les boisements se localisent particulièrement sur le coteau abrupt et linéaire au sud de la basse vallée de la Sée, ainsi que dans la vallée encaissée à hauteur de la commune de Brouains et sur les hauteurs des massifs du nord de la Vallée.

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La discussion sur les dynamiques paysagères a suscité très peu de commentaires de la part des participants. Les paysages de cette unité paysagère bénéficieraient d'une très nette stabilité depuis de nombreuses années.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les participants des ateliers publics n'ont évoqué aucune évolution majeure à l'échelle de la vallée de la Sée. En effet, les dynamiques ayant rythmé ces paysages sont assez limitées en comparaison avec certaines autres unités telle que « La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux » (UP n° 10) par exemple. Toutefois, l'évolution de la maille bocagère, des boisements et des cultures continue de constituer un enjeu majeur pour les paysages locaux. Les extensions urbaines, dans les communes du pourtour d'Avranches, vont également avoir un impact qu'il faudra anticiper à l'échelle de la vallée.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Une vallée au caractère rural et naturel riche d'intérêt, en lien visuel avec le Mont Saint-Michel :**
 - une partie de l'unité est intégrée à la zone tampon du bien UNESCO « le Mont Saint-Michel et sa baie », car elle offre différents points de vue sur le rocher et son abbaye, dont certains sont historiques le long des chemins de pèlerinage (les Montjoies) ;
 - le lit majeur de la Sée est préservé et valorisé par le réseau européen Natura 2000 ;
 - les escarpements des massifs de Carolles et d'Avranches, ainsi que les massifs granitiques ceinturant la cuvette de Sourdeval mettent en perspective la vaste vallée de la Sée ;
 - les petites gorges de Brouains sont caractéristiques et fréquemment photographiées et représentées par les artistes depuis le XX^e siècle.

Faiblesses et menaces

- **Une agriculture intensive qui continue de faire évoluer les paysages traditionnels :**
 - les cultures fourragères remplacent de plus en plus les pâtures ;
 - des haies sont arrachées notamment dans la cuvette de Sourdeval ;
 - les bâtiments agricoles gagnent en volume et sont plus nombreux et visibles dans les paysages ;
 - les prés-vergers disparaissent progressivement ;
 - le hêtre est menacé par les changements climatiques, ce qui va faire évoluer les paysages bocagers de la vallée et des massifs granitiques.
- **Des extensions urbaines qui banalisent les paysages ruraux du pourtour d'Avranches et de l'autoroute A84 :**
 - les zones d'activités et les quartiers pavillonnaires grignotent progressivement les espaces agricoles bocagers et banalisent la périphérie des bourgs et hameaux traditionnels, du fait de leur incohérence avec le bâti traditionnel et de leur faible intégration au grand paysage.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Avranches
- Beauficel
- Boisyvon
- Brécey
- Brouains
- Champeaux
- La Chapelle-Cécelin
- Chaulieu
- Chavoy
- Chérencé-le-Héron
- Coulouvray-Boisbenâtre
- Les Cresnays
- Cuves
- Dragey-Ronthon
- Gathemo
- La Godefroy
- Le Grand-Celland
- Jullouville
- Juvigny-les-Vallées (communes déléguées concernées : Chérencé-le-Roussel, Juvigny-le-Tertre, Le Mesnil-Tôve)
- Lingéard
- Les Loges-sur-Brécey
- Lolif
- Marcey-les-Grèves
- Le Mesnil-Adelée
- Le Mesnil-Gilbert
- Notre-Dame-de-Livoye
- Le Parc
- Perriers-en-Beauficel
- Le Petit-Celland
- Ponts
- Reffuveille
- Saint-Brice
- Sainte-Cécile
- Saint-Georges-de-Livoye
- Saint-Jean-de-la-Haize
- Saint-Jean-du-Corail-des-Bois
- Saint-Laurent-de-Cuves
- Saint-Martin-le-Bouillant
- Saint-Maur-des-Bois
- Saint-Michel-de-Montjoie
- Saint-Nicolas-des-Bois
- Saint-Ovin
- Saint-Pois
- Saint-Senier-sous-Avranches
- Sartilly-Baie-Bocage (communes déléguées concernées : Champcey, Montviron, Sartilly)
- Sourdeval (communes déléguées : Sourdeval, Vengeons)
- Tirepied-sur-Sée
- Vernix

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

